



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

CONVOCATION DU 10 NOVEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-29-3

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC PASSEE AVEC LA SOCIETE SEINE ESTUAIRE NETWORKS (COVAGE)

L'an deux mille vingt le 17 novembre à 16 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, MINEL Dany, QUESADA Antonio, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier
Présents mais non votants : FLEURET Alain, JEZEQUEL David, SOWYK Isabelle

Représentés,

Collège Départemental

LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à BAZILLE Alain, THIBAudeau-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, COUTEY Guillaume, DE CINTRÉ Christine, HAUGUEL Martial, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI

MAUGER Jean-Michel, SAGOT Pascal, VASSARD Hervé

Absents,

Collège Départemental

ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, LE VERN Marie, ROULY Nicolas

Collège EPCI

BÉNARD Daniel, CANU Émile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Collège départemental : un siège vacant suite à démission de Monsieur CHAUVET Patrick

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu le 3° de l'article L.3135-1 du Code de la commande publique

Vu l'article R 3135-5 du Code de la commande publique

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-29-3 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée, à l'unanimité,

- Autorise Madame la Présidente à signer un avenant n°4 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit passée avec la société Seine Estuaire Networks (COVAGE),
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Syndicat.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	14	5
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :



SEINE-MARITIME
 NUMÉRIQUE TERRITOIRES
 CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

CONVOCATION DU 10 NOVEMBRE 2020

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2020-29-4

AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN MARCHE PUBLIC DE COMMUNICATION

L'an deux mille vingt le 17 novembre à 16 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, CORITON Bastien, COTTEREAU Chantal, LORAND-PASQUIER Yvette, LUCOT-AVRIL Virginie

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, MINEL Dany, QUESADA Antonio, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier
Présents mais non votants : FLEURET Alain, JEZEQUEL David, SOWYK Isabelle

Représentés,

Collège Départemental

LEFEBVRE Blandine donne pouvoir à BAZILLE Alain, THIBAUDEAU-RAINOT Florence donne pouvoir à LUCOT-AVRIL Virginie

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, COUTEY Guillaume, DE CINTRÉ Christine, HAUGUEL Martial, MARTIN Pascal, SINEAU-PATRY Cécile, TRASSY-PAILLOGUES Alfred, VIEUBLÉ Nacéra

Collège EPCI
MAUGER Jean-Michel, SAGOT Pascal, VASSARD Hervé

Absents,

Collège Départemental
ALLAIS Sophie, CHAUVENSY Jean-Louis, LE VERN Marie, ROULY Nicolas

Collège EPCI
BÉNARD Daniel, CANU Émile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ÉLIE Céline, FOUCHÉ Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, PAYEN Jean-François, VASSET Laurent

Collège départemental : un siège vacant suite à démission de Monsieur CHAUVET Patrick

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2020-29-4 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Vote à main levée, à l'unanimité,

- Décide le lancement de la consultation publique dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget du Syndicat.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	14	5
Nombre de membres représentés	/	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le :



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE

ANNEXE 1 : MARCHÉ PUBLIC DE COMMUNICATION POUR LE SYNDICAT SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE

Nature : Prestations de services

Mode de passation : Appel d'offres ouvert

Type de marché : Accord cadre à bons de commande

Durée : 1 an reconductible 3 fois, 4 ans au total

Délai d'exécution des prestations : fixé dans chaque bon de commande

Allotissement : oui

- Lot 1 : Réalisation de supports de communication et actualisation des supports de communication récurrents et réseaux sociaux
- Lot 2 : Prestations de communication par boîtage relatives à la commercialisation du réseau d'infrastructures numériques

Nomenclatures :

- CPV 79341000 : services de publicité
- CPV 79824000 : services d'impression et de livraison

Estimation des lots :

- Lot 1 : marché sans minimum, maximum annuel de 60 000 € HT
- Lot 2 : marché sans minimum, maximum annuel de 80 000 € HT

Critères de sélection des candidatures identiques pour les deux lots :

- Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature
- Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché

Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients identiques pour les deux lots :

- Critère 1 : prix (50%)
- Critère 2 : valeur technique de l'offre (50%)
 - o Méthodologie de travail (8/10)
 - o Engagement sur les délais (2/10)

Variantes : non autorisées

Nature et forme des prix : unitaires et révisibles

Imputation budgétaire : chapitre 011- article 6238